

Masque nautique.

M. ÉDOUARD GODEL résidant en France (Seine).

Demandé le 26 octobre 1951, à 10^h 40^m, à Paris.

Déposé le 17 juin 1953. — Publié le 16 novembre 1953.

Les masques utilisés pour la natation en surface ou en plongée, en vue par exemple de la promenade ou de la chasse sous-marine, sont le plus souvent constitués par un petit masque vitré couvrant seulement les yeux et le nez. Ce système peut être complété par un tube de respiration indépendant, tenu sensiblement vertical en serrant entre les dents un embout en caoutchouc dont l'extrémité inférieure de ce tube est munie. L'extrémité supérieure dudit tube émerge au-dessus de la surface de l'eau et elle est pourvue d'une soupape qui l'obture automatiquement afin de s'opposer à la pénétration de l'eau quand le nageur plonge assez profondément.

Ce système ne permet donc que la respiration buccale, très inconfortable et parfois dangereuse pour les personnes ayant la gorge sensible au froid.

D'autre part, il existe des masques englobant toute la figure du nageur; leur principal avantage est de permettre la respiration normale habituelle de l'homme, c'est-à-dire nasale et buccale à volonté, suivant les besoins et les efforts.

Toutefois, le volume d'air contenu à l'intérieur de ce genre de masque, étant généralement très grand, la plongée en est contrariée, à moins de se lester par un collier ou une ceinture en plomb qui neutralise cette grande flottabilité.

La présente invention concerne un nouvel appareil qui possède tous les avantages inhérents aux deux systèmes ci-dessus décrits, c'est-à-dire : avantage du petit volume d'air confiné dans le masque couvrant seulement les yeux et le nez, ainsi que l'avantage du masque englobant toute la figure, donnant une respiration normale, à la fois nasale et buccale.

L'appareil comporte à cet effet, un petit masque à vitre et de faible capacité, mais il est en communication directe (de préférence par sa partie inférieure) à l'aide d'un ou de plusieurs conduits, avec un embout buccal tenu dans la bouche. Cet embout est donc solidaire du masque

et le nageur n'éprouve aucune fatigue pour le maintenir.

L'air n'est admis ou refoulé que par l'intermédiaire du masque dont la capacité est reliée, de préférence par sa partie supérieure, avec le tube de respiration usuel d'un type connu quelconque, fixé sur lui et muni de sa soupape d'obturation pour les plongées.

Les respirations, nasale et buccale, peuvent s'effectuer séparément ou simultanément. L'admission et le refoulement de l'air se font par le même tube, simple ou jumelé.

Le petit volume d'air confiné dans le masque ne peut pas gêner la plongée par sa flottabilité.

La partie inférieure de l'appareil peut être dotée éventuellement d'un système d'évacuation de l'eau qui aurait pu s'infiltrer à l'intérieur.

Un exemple pratique d'exécution est représenté sur le dessin ci-joint, dans lequel :

La fig. 1 est une vue de face de l'appareil;

La fig. 2 est une coupe transversale suivant II-II de la fig. 1.

Sur ces figures, 1 désigne la vitre sertie dans un cadre 2 métallique ou souple, solidaire du masque usuel 3.

Conformément à l'invention, une tubulure, de préférence en forme de fourche 4, débouche par ses extrémités 5 et 6 à l'intérieur du masque. La partie médiane 7 est reliée à un embout en caoutchouc 8 qui se place contre les dents du nageur.

Une deuxième tubulure analogue 9 débouche par ses deux extrémités 10 et 11 à l'intérieur du masque et la partie médiane 13 est reliée à un tube de respiration 14 pourvu de sa soupape 15.

Des jeux de soupapes 17, 18 et 19 peuvent être disposés dans les tubulures pour obtenir l'évacuation automatique de l'eau d'infiltration, à l'aide de la respiration buccale, par exemple.

Le tube de respiration peut, bien entendu, être vertical ou incliné. Il peut être également

articulé ou démontable en vue de faciliter son transport ou son réglage.

Le masque et ses tubulures extérieures forment un ensemble complet, ne comportant aucun autre organe indépendant.

L'appareil réalise une importante économie de fabrication, une plus grande facilité de plongée, et la respiration normale pour le plongeur.

RÉSUMÉ

Masque nautique caractérisé par les points suivants, pris isolément ou en combinaison :

1° Il comporte un masque de petite capacité

couvrant seulement les yeux et le nez, et il est en communication d'une part, à l'aide d'un ou de plusieurs conduits, avec un embout buccal tenu contre les dents du nageur, et d'autre part, également à l'aide d'un ou de plusieurs conduits, avec le tube de respiration débouchant à l'air libre, de façon à obtenir les respirations nasale et buccale, sans gêner les opérations de plongée;

2° Un jeu de soupapes est disposé dans les tubulures pour obtenir l'évacuation de l'eau d'infiltration à l'aide de la respiration buccale.

ÉDOUARD GODEL.

Fig. 1.

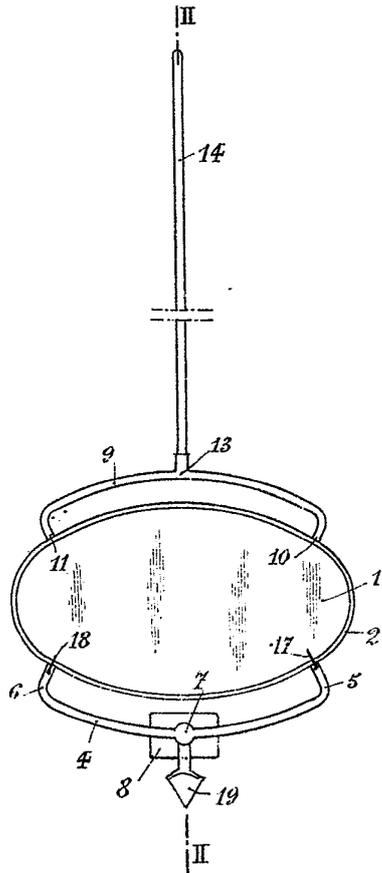


Fig. 2.

